



ANNEXE FINANCIERE A LA SCOLARISATION 2022/2023

ELEVE : prénom nom CLASSE :

PARENTS :

NOM	Code comptable	Mail Personnel	Mail Conjoint	Si parents séparés % Facture *

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement financier (consultable sur le site internet : www.rocroysvp.fr)
du Groupe scolaire Rocroy Saint Vincent de Paul.

REGIME DE CANTINE :

Externe 5 jours par semaine

OU

Demi-pensionnaire : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Les jours non cochés, l'élève est considéré comme externe

Pour le mercredi, la cantine est ouverte uniquement sur le site : 106 rue du Fbg Poissonnière

Nous vous rappelons que : « Les options de demi-pension sont prises pour toute l'année scolaire. Un seul changement par an est autorisé (uniquement au moment des vacances scolaires et avant le 1^{er} avril) »

GARDERIE / ETUDE (UNIQUEMENT pour les maternelles et primaires) :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

MODE DE REGLEMENT (nous encourageons les familles à utiliser le prélèvement automatique) :

Prélèvement Chèque ou Carte Bancaire (sur Ecole Directe)

IBAN actuel :

Domiciliation :

Pour les familles choisissant le paiement par prélèvement pour la première fois, ou en cas de changement de RIB, merci de joindre un mandat SEPA (que vous pouvez trouver sur le site internet : www.rocroysvp.fr)

ECHEANCES :

Annuelle (5/10) Trimestrielle (5/10, 5/1 et 5/4) Mensuelle (du 5 octobre au 5 juin)

* Une régularisation peut être effectuée au mois de juillet (ex : sorties de fin d'année...)

Signature du premier responsable légal

Signature du second responsable légal

* En cas de partage de la facture, les payeurs doivent obligatoirement signer tous les deux